



Compte-rendu de la commission de suivi – Carrière de Ravaud

Mercredi 3 mars 2010

Monsieur Gérard LIOT, le Président de la commission de suivi de carrière ouvre la séance à 17h30.

Etaient présents :

- M. Gérard LIOT - Maire d'AUSSAC-VADALLE
- M. Jacky BRUNET – 1^{er} adjoint
- Mme Coussaud Béatrice Conseillère Municipale
- M. O. FLEURAUD, Maire de Nanclars
- M. Alain BOUSSARIE, Charente Nature
- M. Laurent Richaud - Directeur d'exploitation CDMR
- M. Stéphane SERRIER – Chef de Carrière Aussac

M. Liot demande si il y a des remarques sur le précédent compte rendu. En l'absence de réponse négative il propose d'aborder les différents points fixés à l'ordre du jour.

Emissions sonores

La mise en place de rideaux au niveau des ouvertures des bardages pour les obstruer se poursuit comme préconisé dans l'étude acoustique.

M. Laurent Richaud explique que plusieurs petites « améliorations » vont continuer à être apportées dans ce domaine. Il expose que les bruits de l'extraction vont diminuer en 2010 car nous allons vers une phase d'exploitation située dans un niveau inférieur de la carrière. Il ressort néanmoins que les besoins en typologie de matériaux obligent à positionner l'extraction sur les lieux appropriés ce qui est plutôt favorable à des altitudes assez basse en période d'été.

M. Liot demande que les dispositions de maintien de la trémie à demi pleine pour vider les bennes des camions soient maintenues car elles ont un impact important sur la diminution du bruit.

Tirs de mine

Mme Richaud avait proposé à Mme Barlier de faire réaliser une nouvelle expertise, en présence cette fois de l'expert de son assurance habitation. A ce jour Mme Barlier n'a pas donné suite.

M. Liot expose que plusieurs habitants se plaignent des tirs de mine. Des mesures de vibrations ont été effectuées par M. Stéphane Serrier chef de carrière chez ses habitants à leurs demandes et que les seuils relevés ont tous étaient très en deçà des seuils autorisés.

M. Fleuraud rappelle qu'il a été rassuré par les mesures de vibrations qui ont été réalisées par M. Stéphane Serrier à son domicile.

M. Liot évoque la possibilité de faire effectuer une mesure par un organisme indépendant du Groupe Garandeau. M. Liot propose que le Groupe Garandeau finance une mesure via un partenariat avec la commune. Suite aux échanges qui s'en suivent, plusieurs éléments mettent en cause l'exploitation du résultat quel qu'il soit par ailleurs. M. Liot convient que la nécessité d'associer pour des raisons techniques évidentes le Groupe Garandeau au tir laissera toujours place à un doute. M. Laurent Richaud nous confie son étonnement au regard de ces demandes qui semblent mettre en cause la bonne volonté de l'entreprise. Il rappelle que les tirs sont effectués au moyen de charges 10 fois inférieures à ce qui se fait dans d'autres carrière du Groupe en Charente et que le but du tir est l'ébranlement de la roche. Les tirs sont donc de faible impact. La mise en oeuvre des explosifs est assurée en collaboration avec le fournisseur d'explosifs, premier groupe du domaine en France et dans le monde. Les mesures de vibrations sont elles aussi réalisées par le fournisseur d'explosifs, qui a une expertise incontestable dans ce type de mesures. Monsieur Boussarie propose de communiquer les coordonnées d'organismes qui ont une expérience dans ce domaine. M. Liot demande si l'union des carrières a également un vécu dans ce domaine ?

Il est convenu de rechercher chacun de son coté des éléments équivalents pour alimenter la réflexion sur ces tirs de mine. M. Laurent Richaud rappelle que la DREAL effectue régulièrement des contrôles

Poussières

M. Laurent Richaud expose qu'une goulotte extensible a été installée à l'extrémité d'un tapis concernant la granulométrie la plus fine 0/6, en mai 2009. Cela représente un investissement de 15k€. A la question de monsieur le Maire il répond que ce dispositif n'est pas adaptable techniquement pour les autres granulométries.

M. Liot rappelle sa demande à la balayeuse qui nettoie la départementale de ne pas faire demi-tour sur la RD40, mais de reculer dans le chemin, afin que l'eau ne stagne pas sur les accotés. M. Laurent Richaud avait donné son accord de principe, sauf si cette manœuvre engendrait un problème de sécurité routière. Ceci ne devrait maintenant plus poser de problème.

M. Liot expose que l'été dernier un manque d'eau a conduit à une augmentation des poussières très importantes pendant quelques jours et remercie le Groupe Garandeau pour avoir mis en place un transport par une citerne avec de l'eau provenant d'une autre carrière du Groupe. M. Laurent Richaud confirme que l'opération a coûté 1000 € par jour. Pour cette

année, un agrandissement de la capacité du bassin de stockage des eaux devrait permettre d'éviter ce problème.

Dans le cadre de ces importants travaux de terrassement, le stockage des stériles a été mis au niveau du sol naturel.

Circulation

M. Liot informe qu'il n'y a pas de remarques sur ce point concernant l'année écoulé. Néanmoins, une attention particulière doit être portée par le Groupe Garandeau sur l'itinéraire que certains chauffeurs dans certaines conditions retiennent pour rejoindre la RN vers le sud du département. En effet, il n'est pas acceptable qu'ils puissent passer par Ravaud, Vadalle puis Tourriers pour rejoindre la RN10. Un engagement avait été pris par le Groupe et le respect du panneau en place en sortie de carrière doit être rappelé aux chauffeurs du groupe. M. Richaud rappelle que cela s'est produit très ponctuellement un seul jour en début d'année et n'est donc pas un phénomène fréquent.

M. Liot confirme que les travaux des aménagements de sécurité de la traversée de Ravaud (aménagements paysagers, rétrécissement de la chaussée, avancée des voies communales pour une meilleure visibilité) vont débuter en fin 2010 pour se poursuivre en 2011.

Horaires d'été

Pas d'observation

Charte de l'Environnement

M. Laurent Richaud présente les résultats de l'audit de suivi qui s'est déroulé le 18 décembre 2009 sur le site d'Aussac-Vadalle. On note une amélioration du taux de réponses positives aux questions qualifiantes du référentiel : il passe de 86 à 92%.

Conclusion

M. Liot demande si un membre s'oppose à la mise en ligne sur le site Internet de la commune des comptes rendus de la commission. Accord à l'unanimité.

En accord avec les membres de la commission, M. Liot propose de décaler la période de réunion de cette commission en mai ou juin afin de pouvoir visiter le site dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 19h00.